



Union Nationale
du Sport Scolaire

LIVRET JEUNE COACH

23 | 24

BOXE EDUCATIVE ASSAUT

SOMMAIRE

LE JEUNE COACH

PRÉSENTATION

1. S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS
2. MAITRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITE
3. CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS
4. EST IDENTIFIÉ
5. SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
6. VALORISE SON PARCOURS
7. ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES
8. BOÎTE À OUTILS

ANNEXE

- ▶ *LE JEUNE COACH DANS LES TEXTES OFFICIELS*

LE JEUNE COACH

*Etre Jeune Coach,
C'est être là pour l'équipe !*

Présentation

L'élève du collège ou du lycée, licencié au sein de l'association sportive de son établissement, a la possibilité d'être accompagné par un référent adulte pour suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Ce référent adulte est le professeur d'EPS / animateur d'AS ou tout autre formateur qualifié.

Les compétences attendues se trouvent dans le livret Jeune Coach de chaque activité.

« Être jeune coach, c'est être important, c'est être là pour l'équipe et rien d'autre, car l'avenir de l'équipe est en partie entre nos mains ».

*Esteban Bignon, Jeune Coach
& membre représentant élève à la CNJO, Lycée Jean Gehanno à Flers (61)*



Vidéo de présentation en suivant le lien hypertexte ci-dessous :



DEVENIR JEUNE COACH, C'EST :

- Suivre de manière assidue une formation.
- Avoir la curiosité et l'esprit de partage d'expériences avec un référent adulte.
- Adopter une **attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne** pour gérer un groupe.
- Témoigner d'une **bonne connaissance de l'activité et des règles** qui la régissent.
- Être un **maillon essentiel du paysage sportif** en contribuant au développement de la génération responsable ainsi qu'au bon déroulement de la rencontre. À travers cette expérience précieuse et enrichissante, il développera ses compétences et connaissances dans le sport, dans le coaching et le capitaneat.
- **Donner de son temps.** Son apprentissage se déroule sous forme d'une formation continue grâce à l'enseignant, l'animateur d'AS ou tout autre formateur qualifié. L'enseignant d'EPS agit comme un formateur auprès du Jeune Coach de l'AS au championnat de France.

1. LE JEUNE COACH (ou « Homme/Femme de coin ») S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Tout Jeune Officiel UNSS, de par sa formation, est en mesure de lire cette charte au moment du protocole et de la respecter au sein des événements auxquels il participe :

« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République.

L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos Jeunes Officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaires.

Être responsable, c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. »

Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble », je vous invite à vous lever pour notre hymne national :

« La Marseillaise ».

Ainsi l'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de Jeune Coach mise en place en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires.

Le Jeune Coach se définit comme un élève licencié à l'UNSS qui adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne pour gérer un groupe. Il témoigne d'une bonne connaissance de l'activité et des règles qui la régissent.

Le Jeune Coach n'est pas Jeune Juge/Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le Jeune Coach appartient à l'équipe. Les compositions d'équipe ne sont pas modifiées : en Boxe Assaut Educative, le Jeune Coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré*.

En Sport Partagé, le Jeune Coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe et doit être repéré*.

Une équipe sans Jeune Coach sera déclassée.

*Le Jeune Coach est reconnaissable par un brassard de couleur orange dans toutes les compétitions nationales de l'UNSS.

2. LE JEUNE COACH (ou « Homme/Femme de coin ») MAITRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITE

Pour plus de précisions, se rapporter au livret « Je suis Jeune Arbitre ou Jeune Juge » de l'activité concernée.

Avec l'animateur d'AS, son référent, il...

- Assiste dans l'encadrement et l'animation
- Participe aux choix et prises de décisions
- Contribue à la gestion du matériel

En situation de coaching ou en tant que capitaine, il...

- Fait preuve de crédibilité, d'autorité et de respect
- Devient progressivement et grâce au référent un leader autonome
- Explique clairement ses choix et se fait entendre



Avec les sportifs, il...

- Acquiert de l'expérience à travers des situations variées
- Fait progresser grâce à l'analyse des points forts et points faibles
- Influence et œuvre pour atteindre les objectifs fixés

Pour sa progression, il...

- Est capable de mobiliser en situation, accompagner du référent adulte, ses compétences lors du coaching ou de capitaneat
- Perfectionne ses connaissances spécifiques
- Devient autonome et est force de propositions (exercices et situations à élaborer)
- Sait se remettre en question

EN BOXE EDUCATIVE ASSAUT, LE JEUNE COACH (ou « Homme/Femme de coin ») CONNAÎT LES DIFFERENTS RÔLES

a) Le rôle du régulateur adulte de ring

Il est prioritairement un membre de la CMN ou désigné par celle-ci

- Il encadre et forme les Jeunes juges/arbitres lors du championnat (de l'accueil au déroulement des assauts)
- Il régule et garantit la sécurité des boxeurs :
 - ➔ soit en intervenant auprès du directeur d'assaut lors de la minute de repos
 - ➔ soit en intervenant directement pendant l'assaut, en cas de situation qu'il estime dangereuse. Dans ce cas, il peut disqualifier le boxeur fautif
- En cas de non-respect du règlement UNSS de la part de l'accompagnateur de l'équipe, le boxeur sera sanctionné jusqu'à la disqualification par le directeur d'assaut sous l'autorité du régulateur.

b) Le rôle du responsable adulte de ring

Il juge avec chaque assaut en parallèle des trois jeunes juges pour établir un jugement de référence. Le directeur d'assaut lui donne, après chaque round, les bulletins des trois jeunes juges qu'il consigne en extrayant les pointages. En cas d'écart trop important entre le jugement des jeunes juges et le jugement de référence, la décision peut être modifiée (voir conditions ci-dessous).

c) Le rôle du directeur d'assaut (D.A.)

Le principal rôle du directeur d'assaut est de veiller à la sécurité des deux boxeurs. Il a pour tâche de repérer un élève fautif et de le sanctionner.

Il est la seule personne à fixer la limite entre une touche et un coup.

Il intervient chaque fois qu'une infraction (même légère) est commise

Toute tentative de mise "hors assaut", reconnue par le D.A., doit être immédiatement sanctionnée par **PENALITE, ou AVERTISSEMENT ou DISQUALIFICATION**, en fonction du degré d'agressivité.

Les commandements du directeur d'assaut

BOXE !	- STOP !
permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou la reprendre à la suite d'un STOP ou STOP CHRONO	STOP IMPOSE UN ARRET IMMEDIAT des Boxeurs : a) dès qu'une faute est commise b) dès que le ballon en mousse est lancé pour mettre fin à la reprise c) dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque, chaussures détachées, glissade, saignement...) Dans ce cas précis l'arbitre demande un arrêt du chronomètre. « STOP, CHRONO ! »

b) Le cérémonial

Il fait observer le cérémonial avant et après l'affrontement, avec beaucoup d'attention, ne tolérant aucune manifestation déplacée

Les boxeurs montent toujours sur le ring après le directeur d'assaut, coin rouge ou coin bleu, gants et casques mis par l'homme de coin au pied du ring.

Le directeur d'assaut avant l'assaut

- Monte en premier sur le ring et se positionne au coin neutre en face de la table de marque.
- Vérifie l'équipement de chaque boxeur
- S'assure de la disponibilité des juges avant de solliciter le chronométrateur.
- Invite les boxeurs à se rejoindre au centre du ring et à se toucher les gants.
- Signale au chronométrateur le début de l'assaut.

Le directeur d'assaut pendant l'assaut

Les COMMANDEMENTS

- Ils sont au nombre de trois :
 - **BOXE :** Permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou à reprendre à la suite d'un STOP à l'endroit de l'arrêt.
 - **STOP :** Impose un arrêt immédiat des boxeurs.
Il est utilisé dans **3 cas :**
 1. Pour un dégagement sans donner de sanctions
 2. Dès qu'une faute est commise par un boxeur pour le sanctionner :
Il indique de manière audible la sanction (pénalité, avertissement ou disqualification) puis justifie la sanction en indiquant la faute commise en liant le geste à la parole.
 3. Dès que le ballon en mousse est lancé pour mettre fin à la reprise
 - **STOP ! CHRONO**
Dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque ou chaussures détachées, glissade...) dans ces cas précis, l'arbitre demande alors un arrêt du chronomètre, envoie un de deux boxeurs dans le coin neutre et l'autre dans son coin.

Ex : Boxeur Coin Rouge, Pénalité (geste = poing fermé avec pouce levé) pour touche trop appuyée (geste = poing fermé sur une main ouverte)



(Geste) Touche appuyée

- Il s'assure que le boxeur fautif acquiesce d'un signe de tête pour signifier qu'il a compris.

Le directeur d'assaut pendant la minute de repos

Le directeur d'assaut récupère à chaque minute de repos les bulletins des trois juges et les donne au responsable de ring.

Pendant la minute de repos, le directeur d'assaut peut consulter la table des officiels pour connaître la situation des boxeurs (pointage et sanctions), mais ne fait aucune annonce de cet avantage.

Cas particuliers :

- Si un saignement de nez apparaît, l'arbitre décide : d'arrêter le match s'il estime que le saignement est trop important, ou si le boxeur saigne pour la seconde fois. La décision sera alors donnée aux points. Le boxeur qui bénéficie du plus grand nombre de juges en sa faveur est déclaré vainqueur (G.P)
- En cas de blessure non imputable à une faute de l'adversaire, une décision aux points sera rendue (G.P)
- Si l'arbitre observe une trop grande différence de niveau entre les deux boxeurs(es), il peut mettre fin à la rencontre, après avoir pris l'avis des 3 juges et du pointage à la table des officiels. A la suite de quoi il prononce une décision aux points pour infériorité manifeste et une décision aux points (G.P)
- Si l'homme de coin ou le boxeur souhaite arrêter l'assaut, l'adversaire sera déclaré vainqueur par abandon (G.AB)

Le directeur d'assaut après l'assaut

- Invite les deux boxeurs à se serrer la main avant et après la décision.
- Il prend la main de chaque boxeur et lève le bras du vainqueur.
- Il serre la main de chaque boxeur
- Il quitte le ring le dernier

d) Le juge

Le jugement se fait à la touche.

Le jugement se fait toujours avec un nombre impair de juges (3 ou 5).

Chaque juge valide un point lorsqu'une touche autorisée et contrôlée, délivrée par l'un des boxeurs, atteint une cible définie par le règlement.

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont comptabilisées.

Toute touche avec une autre surface est sanctionnée et non comptabilisée

Pour valider une touche, le juge enclenche son cliquet de la couleur du boxeur qui a touché son adversaire. Il le fait à chaque touche valide.

A la fin de chaque reprise, il reporte son jugement sur un bulletin ramassé par le directeur d'assaut. Il ne remet pas ses cliquets à zéro. Ainsi, les scores se cumulent sur chaque reprise et prennent en compte les précédents.

En cas de pénalité ou d'avertissement, les juges ne doivent pas actionner leurs cliquets.

Les décisions des juges peuvent désormais être révisées par un responsable de ring sous plusieurs conditions :

Chaque assaut sera jugé par un adulte responsable de ring référent dont le bulletin fera référence. Si sur ce pointage, le nombre de touches valides d'un boxeur est au moins 1,5 fois supérieur à celles de son adversaire mais qu'il est donné perdant par deux ou trois juges, alors les bulletins de ces juges sont modifiés et s'alignent sur celui du responsable de ring.

Si la décision est changée, le régulateur explique aux boxeurs et aux Jeunes juges le choix de sa décision.

e) Le chronométreur

- Avant le déroulement des rencontres il s'**assure** que le chronomètre et le ballon en mousse sont prêts.
- Il vérifie la durée des reprises des boxeurs qui s'affrontent
- Au commandement « BOXE » du directeur d'assaut, il déclenche le chronomètre
- Pendant la minute de repos, il énonce « second dehors »

3. LE JEUNE COACH CONNAÎT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS

Ses qualités

- **Adopte** une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne pour gérer un groupe. Il témoigne d'une bonne connaissance de l'activité et des règles qui la régissent.
- **Constitue** un maillon essentiel du paysage sportif qui contribue au développement de la génération responsable ainsi qu'au bon déroulement de la rencontre. À travers cette expérience précieuse et enrichissante, il développe ses compétences et connaissances dans le sport et dans le coaching.
- **Donne** de son temps. Son apprentissage se déroule sous forme d'une formation continue grâce à l'enseignant, l'animateur d'AS ou tout autre formateur qualifié. Ce dernier devient **son référent** et agit alors comme **un formateur** lors des compétitions.

Ses champs d'actions

- Sa présence est obligatoire dès le niveau académique.
- Il doit passer un **test théorique** à l'accueil avec une adaptation possible notamment si l'élève est en situation de handicap ou à besoins d'éducatifs particuliers.
- Il doit être **identifié** à l'accueil de la compétition ainsi que son référent adulte.
- Il doit **suivre une formation** pour obtenir les certifications départementales (12/20), académiques (14/20) et nationale (16/20).
- Il peut **monter** avec ses coéquipiers **sur le podium, avoir un maillot et une médaille**.
- Le Jeune Coach doit être **inscrit sur la feuille de composition d'équipe** et déclaré comme tel.

Les pré-requis

- **Connaître** le règlement de l'activité.
 - ✓ Maîtriser le cadre réglementaire de la pratique (des pratiquants, dans le cadre de son statut/de ses missions), les espaces, les possibilités d'interaction avec la pratique...
- **Agir** de manière éthique et responsable.
 - ✓ Respecter des règles, coéquipiers, adversaires, l'environnement ;
 - ✓ Connaître ses droits et devoirs ;
 - ✓ Est à l'écoute de son référent adulte tout en prenant ses responsabilités ;
 - ✓ Faire preuve d'exemplarité dans le langage et l'attitude ;
 - ✓ Prendre des décisions réfléchies dans l'intérêt du pratiquant ou du collectif.
- **Connaître** les différentes tâches liées à sa mission.
 - ✓ Participer à l'encadrement (gestion administrative, du groupe ;
 - ✓ Adopter un langage adapté et accessible ;
 - ✓ Montrer une maîtrise de l'activité (pertinence des choix technico-tactiques en fonction de la situation...).

Son implication

Sa mission première est d'**assister à la réunion technique** ou à toute réunion spécifique au même titre que les responsables d'équipes.

Un référent aura la charge d'expliquer au Jeune Coach sa fiche de suivi lors de la réunion technique.

La fiche d'évaluation est remise par le référent adulte à la Commission locale des Jeunes Officiels avant la fin de la compétition.

En amont d'une compétition :

- Avec son référent adulte, le Jeune Coach :
 - ✓ Construit la progression et les modalités de sa formation
 - ✓ Assiste et/ou prépare des ateliers ou des séances d'entraînements
 - ✓ Apprends le règlement de l'activité.
- Il peut mettre en place et participer à la préparation physique, technique, tactique et mentale des compétiteurs
- Il peut effectuer la sélection en fonction des objectifs et convoque les compétiteurs
- Il se forme à la gestion de la logistique et des protocoles administratifs
- Seul ou avec son enseignant référent, il observe les adversaires et analyse leurs points forts / faibles pour retenir la meilleure stratégie à adopter

Pendant, il est amené à :

- Mettre en place l'échauffement (prévenir des blessures, prévoir les techniques et tactiques spécifiques)
- Gérer les remplacements, l'évolution du jeu ou de la compétition
- Communiquer avec les officiels
- Être à l'écoute des sportifs, savoir motiver, encourager, recadrer
- Analyser et adapter la situation immédiate
- Gérer ses propres émotions, prendre en compte celle(s) des autres

À la pause/temps mort ou dans l'intervalle des épreuves, il peut :

- Avec le référent adulte, s'accorder un temps pour faire un bilan et envisager l'évolution
- Synthétiser l'analyse faite avec le référent pour ses prises de paroles
- Être leader et imposer des choix par une attitude et des postures convaincantes

Après une compétition, il doit être capable de :

- Faire, avec le référent adulte, un bilan pertinent et envisager les étapes suivantes avec lucidité
- Adapter son discours selon le résultat et les besoins des sportifs : tempérer, calmer, motiver, rassurer, encourager...
- Avoir de l'empathie auprès de ses camarades.
- Savoir prendre du recul en analysant sa propre communication et en menant une réflexion sur les plans sportif, social, mental avec l'aide bienveillante et valorisante de son référent adulte.
- Savoir utiliser la vidéo comme outil d'optimisation du résultat et de justification de ses remarques

L'accompagnement par le référent adulte

Le Jeune Coach peut bénéficier tout au long de son évolution de l'appui d'un ou plusieurs encadrant(s) **de référence**, qui l'accompagnera (/ont) au mieux durant les différentes phases de sa prise de responsabilités :

FORMATION

- en amont des compétitions, durant les entraînements ou lors de phases d'apprentissages, **le référent** forme le Jeune Coach sur les différentes données et temporalités de son activité : préparation, objectifs, gestion.
- **le référent** invite le Jeune Coach à se documenter pour approfondir ses apprentissages et sa maîtrise technique, réglementaire et décisionnelle de l'activité.

COMPÉTITION

- lors des événements ou rencontres, **le référent** prend du recul par rapport au terrain pour laisser au Jeune Coach le soin de diriger les pratiquants. **Les modalités seront définies par les CMN de chaque activité.** Exemples = en Handball, seul le Jeune Coach peut être debout sur le banc de touche, en Football, **référent** assis derrière l'équipe, en tennis référent en tribune, en Run & Bike **référent** hors zone d'échauffement/relais, etc...).
- **le référent** peut intervenir oralement auprès de son Jeune Coach pour l'aider à analyser ou réguler une situation.
- lors des phases de pauses/temps ou dans l'intervalle des épreuves, **le référent** accompagne son Jeune Coach (régulation, Feed Backs) voire, avec lui, de son équipe. **Les modalités de cet accompagnement seront définies par les CMN de chaque activité.**

CERTIFICATION

- la certification va du niveau départemental au niveau national en passant par le niveau académique.
- **le référent** est responsable et détermine le niveau de certification de son Jeune Coach, toujours en lien avec le niveau de compétition à laquelle ils participent. Il remet une fiche d'évaluation à la Commission locale des Jeunes Officiels avant la fin de la compétition.

4. LE JEUNE COACH EST IDENTIFIÉ

Tenue vestimentaire

Au niveau des différents Championnats de France, le Jeune Coach est identifié par le biais de l'utilisation d'un **brassard orange « Jeune Coach UNSS MAIF »**.

Les assistants ou adjoints n'en portent pas.



L'importance de l'identification du Jeune Coach

- Les décisions prises par le Jeune Coach lui appartiennent. Pendant les phases de compétition, il est accompagné par le référent adulte. Aucun autre adulte ne peut intervenir auprès de lui.
- En championnat de France, une équipe sans Jeune Coach certifié académique sera disqualifiée.

SPORTS INDIVIDUELS

... y compris en Sport partagé, le Jeune Coach est obligatoire et compétiteur (il peut être compétiteur ou pas selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition).

- Il est intégré à l'équipe.
- Un Jeune Coach adjoint peut-être nommé afin qu'il intervienne quand le Jeune Coach titulaire est en situation de compétiteur.
- Par ailleurs, il ne peut pas appartenir à une autre Association Sportive.

SPORTS PARTAGÉ

Pour le championnat de France Sport partagé multi-activités, le Jeune Coach est obligatoire et non compétiteur.

- Il se rajoute à la composition d'équipe.
- Par ailleurs, il ne peut appartenir à une autre association sportive.

5. LE JEUNE COACH SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

- Le Jeune Coach doit être **investi** au niveau de son district pour acquérir sa certification départementale (sur une rencontre départementale)
- Le Jeune Coach doit être **certifié** de niveau départemental pour acquérir sa certification académique (sur une rencontre académique)
- Le Jeune Coach doit être **certifié** de niveau académique pour acquérir sa certification nationale (sur un championnat de France)

Cadre général

Les certifications reposent sur une validation **théorique (coeff 1)** d'une part et sur une observation **pratique (coeff 2)** du Jeune Coach, d'autre part lors des rencontres.

Une certification académique s'obtient si le Jeune coach a obtenu 14/20 (théorie + pratique) mais avec au moins 14/20 au test théorique.

ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET VALIDATION DES COMPÉTENCES EN SITUATION		
	<i>Connaissances théoriques (coeff. 1)</i>	<i>Évaluation pratique (coeff. 2)</i>
<u>Certification Départementale</u>	<p>Test identique aux évaluations théoriques demandées au jeune arbitre certifié de District. S'effectue par les enseignants d'EPS.</p> <p>La note minimale requise à ce test théorique est de 12/20.</p>	<p>Le référent adulte devra remplir la fiche d'évaluation (proposée par les membres de la CMN de l'activité) de son Jeune Coach lors des rencontres de niveau Départemental.</p>
<u>Certification Académique</u>	<p>Test identique aux évaluations théoriques demandées au jeune arbitre certifié Départemental. S'effectue par les enseignants d'EPS</p> <p>La note minimale requise à ce test théorique est de 14/20.</p>	<p>Le référent adulte devra remplir la fiche d'évaluation (proposée par les membres de la CMN de l'activité) de son Jeune Coach lors des rencontres de niveau académique.</p>
<u>Championnat de France</u>	<p>Test national théorique du JA du niveau national (<i>elle peut être adaptée au rôle</i>) pour un contrôle des acquis. Une évaluation théorique spécifique peut être adjointe (<i>précisions ci-après</i>)</p> <p>La note minimale requise à ce test théorique est de 16/20.</p>	<p>Le référent adulte devra remplir la fiche d'évaluation (proposée par les membres de la CMN de l'activité) de son Jeune Coach pendant le Championnat de France.</p>
<p>➤ Validation : les deux conditions doivent être réunies pour obtenir, lors du protocole, la certification nationale et la remise d'un diplôme au Jeune Coach.</p>		

Précisions

- Connaissances théoriques lors du Championnat de France

Selon les vœux de la CMN de l'activité, il est possible de combiner :

- 1. Contrôle des connaissances règlementaires (*cf ci-dessus*)
- 2. Connaissances en gestion du groupe de sportifs (*cf 4 items ci-dessous*)
 - 1 ou 2 questions sur la gestion des émotions
 - 3 ou 4 questions liées à des cas pratiques sollicitant une prise de décisions tactiques ou stratégiques.
 - Étude de cas révélant la capacité de choix et/ou comportement à adopter selon la situation (mise en situation)

- Validations

Une certification ou un niveau est acquis ou non sur le niveau du championnat sur lequel il officie (départemental, académique, national).

**CONNAISSANCES ET COMPETENCES PRATIQUES ATTENDUES POUR LE
J.COACH – BOXE ASSAUT**

Nom & Prénom du J. Coach :

A.S. :

Académie :

	 <u>NIVEAU DÉPARTEMENTAL</u>	<u>NIVEAU ACADEMIQUE</u>	<u>NIVEAU CHAMPIONNAT DE FRANCE</u>
<u>Identifier</u>	<p>Accepte et endosse la responsabilité du rôle de coach / coach-adjoint</p> <p>Identifie le niveau actuel de son/ses boxeurs (s)</p>	<p>Est capable d'identifier au sein de son groupe des moments de doute, d'énervement ou d'euphorie</p> <p>Identifie l'information nécessaire pour déclencher l'efficacité</p>	<p>Relève les temps forts/faibles de son/ses boxeurs(s) et de l'opposition.</p> <p>Relève les dynamiques positives/négatives du rapport de force</p>
<u>Analyser</u>	<p>Relève les infractions réglementaires essentielles de l'activité</p> <p>Sait ressortir les points forts/faibles de son/ses sportif(s)</p>	<p>Peut détailler une tactique simple mise en place par l'adversaire ou les adversaires</p> <p>Comprend ce qui limite la performance, et ce qui peut permettre de la repousser</p>	<p>Décèle les points forts/faibles de l'adversaire</p> <p>Capable d'analyser la stratégie en cours de ses adversaires pour la transmettre à son /ses boxeurs(s)</p> <p>Élabore des outils d'analyse avec son/ses sportif(s)</p>
<u>Communiquer</u>	<p>Peut reprendre les consignes définies en relation avec l'accompagnateur</p> <p>Transmet des consignes simples en utilisant des éléments de langage commun</p>	<p>Est capable de donner des consignes simples</p> <p>Explique calmement une analyse, un choix, à son/ses sportif(s)</p> <p>Pose ses consignes de façon claire, durant la compétition</p>	<p>Renseigne et motive ses sportifs pour provoquer la performance</p> <p>Est très concis lors de la minute de repos</p>
<u>Intervenir</u>	<p>Est capable de cogérer la partie administrative avant/après la rencontre</p> <p>Est capable de définir le rôle dévolu à chacun de son/ses sportif(s)</p> <p>Co-anime un échauffement</p>	<p>Gère en autonomie la préparation de la compétition et la partie administrative</p>	<p>Génère des temps forts/faibles pour faire passer ses feedbacks</p> <p>Réagit à une situation après un petit temps de réflexion</p> <p>Met en place une stratégie et/ou une tactique adaptée(s) aux situations et à/aux adversaire(s)</p>

6. LE JEUNE COACH VALORISE SON PARCOURS

La remise d'un diplôme attestant de l'investissement et du niveau de formation du Jeune Coach UNSS sera effectuée par le service UNSS responsable de l'organisation (Service Départemental ou Régional UNSS selon les événements).

La valorisation d'un Jeune Coach peut également être faite par l'établissement scolaire (hors d'un championnat ou d'une organisation) avec l'accompagnement et sous la délégation du service UNSS concerné.



L'engagement du Jeune Coach

Hors du strict cadre de l'UNSS, l'investissement citoyen et le cursus de formation du Jeune Coach constitue une véritable démonstration du don de soi et des valeurs civiques.

L'expérience du Jeune Coach

De par son rôle opérationnel dans les différentes manifestations dans lesquelles il a pu intervenir, le Jeune Coach a pu mettre en pratique ses savoirs et connaissances, développant ainsi une expérience de terrain réelle.

Les compétences du Jeune Coach

Les différents niveaux d'implications, de formations et de certifications du Jeune Coach sont une reconnaissance des compétences exprimées par celui-ci lors de ses interventions multimodales.



UNSS Opuss : le Compte L.O.L. (Licence On Line)

À tout moment, et comme tout licencié au sein de l'UNSS, le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut créer, suivre et enrichir d'informations son compte personnel relié à sa **Licence On Line** (comprendre « Licence en ligne »).

Comment accéder ou créer ce compte L.O.L. personnel ?

Rien de plus facile : rendez-vous sur le site Opuss UNSS (<https://opuss.unss.org>), ou suivez le lien suivant qui vous mènera vers des tutos dédiés à la gestion de votre compte L.O.L..

Le parcours du Jeune Coach peut ainsi faciliter l'ouverture vers une vocation au sein du monde sportif en tant que coach, entraîneur ou manager via des passerelles de formation et de reconnaissance mises en place par l'UNSS avec certaines fédérations.

Une valorisation de son parcours pourrait résider dans le fait de faire figurer cet engagement, les qualités humaines et civiques dont il a fait preuve dans son *curriculum vitae* en vue d'une candidature professionnelle (saisonnier type BAFA, ou emploi à plus longue durée) ou dans le cadre de Parcoursup.



Reconnaissance de votre engagement en tant que Jeune Officiel de l'UNSS dans le cadre du Service National Universel (SNU)

Vous avez participé au séjour de cohésion en phase 1 du Service National Universel (SNU) et devez désormais vous engager dans la réalisation de la phase 2.

Afin de valider cette phase 2, n'hésitez pas à demander la reconnaissance de la présente certification, en déposant sur votre compte volontaire SNU votre diplôme de niveau académique a minima.

Cette validation de la phase 2 du SNU vous permettra de bénéficier d'une première présentation gratuite à l'épreuve théorique générale du permis de conduire !

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher du référent SNU du service départemental à l'engagement, à la jeunesse et aux sports.

Le Jeune Coach, de par son investissement dans sa formation théorique et pratique, est non seulement reconnu au sein de l'UNSS par une certification, mais peut également l'être comme bénévole au sein de la société civile.



En partenariat avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie populaire :

Le Compte Engagement Citoyen (CEC)



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Qu'est-ce que c'est ? (Fiche officielle)

#Compte Engagement Citoyen (CEC)

Institué par la loi travail d'août 2016, le Compte d'Engagement Citoyen est partie intégrante du CPA (Compte Personnel d'Activité)

Chaque personne peut ouvrir un CEC à partir de 16 ans

Le CEC vise à recenser l'ensemble des activités citoyennes de chaque titulaire. Sous réserve d'avoir effectué 200 heures de bénévolat dans l'année, dont au moins 100 dans la même association, le titulaire se voit attribuer un forfait en euros pour pouvoir bénéficier de formations

Les modalités pratiques sont explicitées sur www.associations.gouv.fr/cec

Quelles activités citoyennes peuvent être recensées ?

- Le bénévolat dans une association
- Le service civique
- La réserve militaire opérationnelle
- La réserve civile de la police nationale
- La réserve civique et ses réserves thématiques dont celle communale de sécurité civile
- La réserve sanitaire
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers

7. LE JEUNE COACH ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES

Vérification de ses connaissances



À chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Coach (oral, écrit ou vidéo).

Nous encourageons les différentes CMN à mettre en place des outils pour s'entraîner à ces différents champs de questionnement via OPUSS ou par le biais des enseignants référents (supports vidéo, QCM d'entraînement...).

En plus de ce champ de questionnement, le Jeune Coach pourra se confronter à des interrogations relatives à la gestion technique, tactique et stratégique établies par les membres des CMN référentes.

La certification portera sur la prestation du Jeune Coach tout au long de la compétition.

Occuper la fonction de Jeune Coach lors d'un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Suivi de sa formation

En parallèle du parcours de formation à la citoyenneté mis en place par l'UNSS, le Jeune Coach peut se rapprocher des différentes formations mises en place dans son établissement pour l'éco-délégué, le délégué de classe, le Conseil de Vie Collégienne (CVC) ou le Conseil de Vie Lycéenne (CVL).



LE GUIDE DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ

Les fiches de formations des Délégués Lycéens ou au sein du Conseil de Vie Lycéenne sont accessibles sur internet. Nous vous proposons de suivre les liens suivants en cliquant dessus :



S'ENGAGER AU LYCÉE

(fiche officielle)



CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

(fiche officielle)

Au lycée, une organisation repose sur la solidarité entre lycéens et permet de constituer des réseaux de coopération : la Fédération des Maisons des Lycéens.



FEDERATION DES MAISONS DES LYCEENS

Celle-ci met en place des formations adaptées notamment via un réseau de partenaires.

Les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement lors des **Semaines de l'Engagement** :



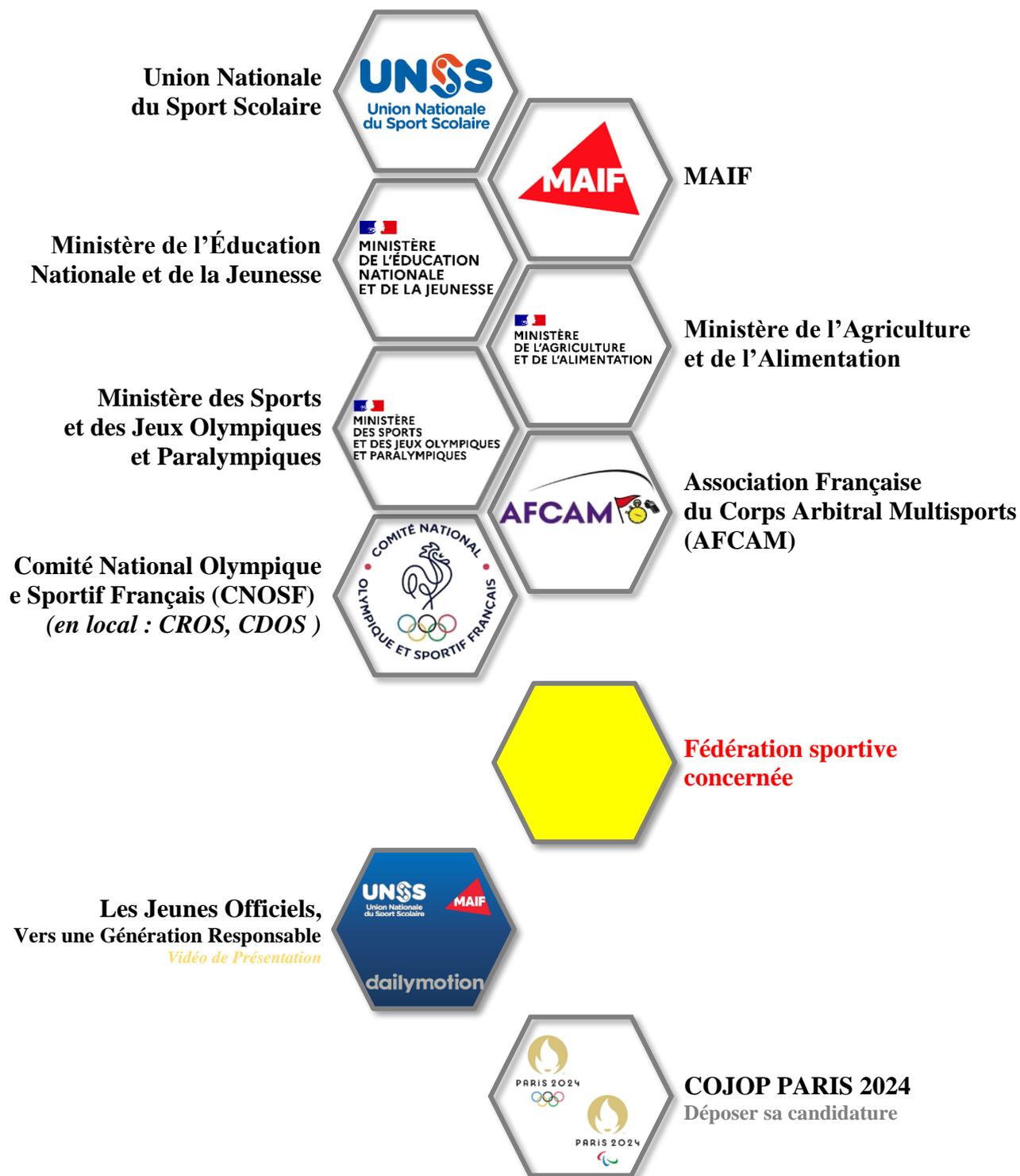
LES SEMAINES DE L'ENGAGEMENT

(fiche officielle)

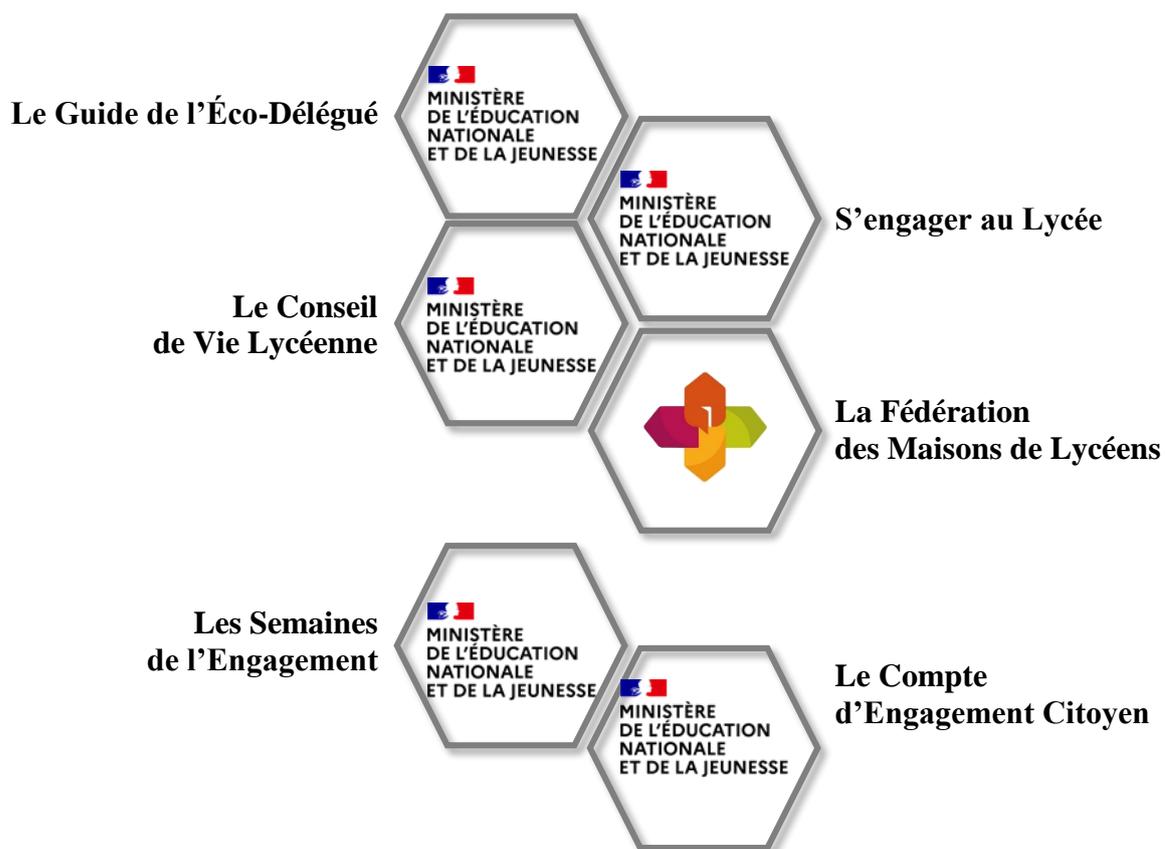
Ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc. Les Semaines de l'Engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire.

8. BOÎTE À OUTILS

Le Jeune Officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant les sites suivants
(liens hypertextes : cliquez sur les logos correspondants) :



Dans cette boîte à outils, nous vous proposons également un recueil des différents liens que vous aurez rencontrés dans ce livret :



ANNEXE : LE JEUNE COACH DANS LES TEXTES OFFICIELS



Le rôle de l'UNSS dans les textes officiels

Le BO du 2 septembre 2010 est particulièrement explicite quant à l'importance de l'engagement de l'élève au sein de l'UNSS : « *L'engagement associatif et citoyen des élèves doit être reconnu. L'investissement dans l'association sportive est valorisé dans les livrets de compétences ou par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire* ».

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS : « *La formation de 'Jeunes Officiels UNSS' est systématiquement encouragée. Elle donne lieu à la remise d'un diplôme dont les élèves peuvent se prévaloir auprès du milieu sportif associatif ou dans la recherche d'un stage et d'un premier emploi* ».



BULLETIN OFFICIEL DU 02 SEPTEMBRE 2010



La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule :

« ... Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- *La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (...) dans le cadre de l'UNSS*
- *L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... ».*



NOTE DE SERVICE N°2014-073 DU 28 MAI 2014





Les textes officiels au niveau collège

Le Bulletin Officiel du 26 novembre 2015 (collège) au travers de la compétence Générale n°3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* » décline comme suit les compétences travaillées pour les trois cycles :

- **Cycle 2 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble. Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...). Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements ;*
- **Cycle 3 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...). Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements ; cycle 4 Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. Respecter, construire et faire respecter règles et règlements.*



**BULLETIN OFFICIEL
DU 26 NOVEMBRE 2015**



Les textes officiels au niveau lycée

Il est énoncé dans le BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019 (Programme d'EPS du Lycée Général et Technologique) et le BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 (programme d'EPS des classes préparant au CAP et les classes préparant au baccalauréat professionnel) que « *l'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins et le dossier d'orientation* ».



**BULLETIN OFFICIEL
DU 22 JANVIER 2019**



Ces rôles sont construits dans le cadre de l'objectif général n°3 « **Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif** » (*Programme d'EPS du lycée général et technologique Annexe 1 du BOEN du 22 janvier 2019*), de même que dans celui visant à « **Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire** » (Le programme d'EPS pour le CAP et pour le baccalauréat professionnel défini par l'arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) et de l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) Compétence Générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* ».



**BULLETIN OFFICIEL
DU 11 AVRIL 2019**



Le bulletin officiel n° 4 du 29 avril 2010 renvoie également aux valeurs portées par le programme Jeunes Officiels, au travers de la compétence méthodologique et sociale n° 2 visant à « *respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner...* ».



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

